



ANNONCES CLASSÉES

À NOS ANNONCEURS: assurez-vous que le texte de votre annonce est exact dès sa parution, sinon il faut nous en aviser immédiatement. En cas d'erreur, notre responsabilité se limite uniquement au montant de l'achat de la première semaine de parution de votre annonce. Toute discrimination est illégale.

Heures d'affaires du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h • 13h à 16h30

RÉSERVEZ UNIQUEMENT PAR TÉLÉPHONE À CE NUMÉRO

1 866 637-5236

875\$

+ taxes
POUR 10 MOTS
40/mot (additionnel)

*ESCOMPTE pour plusieurs parutions et plusieurs journaux.

OFFREZ-VOUS DES EXTRAS

- Encadré
 - Couleur
 - Titre centré
 - Caractère gras
- Informez-vous auprès de votre téléconseiller.

HEURE DÉTOMBÉE:
Vendredi 11h00 (pour la parution du mercredi)

Profitez également de la parution GRATUITE de votre annonce sur YesClasses.ca
Géré par TC-MEDIA

105 Propriétés à vendre

AU Lac Supérieur, 5 chambres, 2 salons, 2 garages, 2 s.d.b., piscine intérieure, bi-générationnelle possible, 125,000 p.c.a., 861 chemin Lac Équerre, 325,000\$, 450-374-2514, royal_andre@hotmail.com.

140 Commerces à vendre

GARAGE commercial, St-Jérôme, 4 baies de travail. Rénové 2016. Clientèle fidèle depuis 11 ans. Photos, adresse, prix pour acheteur sérieux seulement. 450-543-6915

160 Terrains / Terres à vendre

BORD de rivière Le Boulé, Lac Supérieur, 5 acres, 495,000\$, 450-374-2514, royal_andre@hotmail.com

SUPERBE terrain résidentiel en montagne à Mt-Tremblant. Prêt à construire, 4,100 mètres carré, 69,900\$ + taxes. 819-429-1997

205 Logements / appartements à louer

!!! 4-1/2, 1,000 p.c.a. à partir de 925\$. Centre-ville St-Jovite. Disponibles mars et avril. Échangeur d'air, 2 grands balcons, cabanon chauffé, déneigé, tranquille, non-fumeurs. Personnes tranquilles recherchées. Infos: 514-966-3887.

!!! 4-1/2, 800 p.c.a. (950\$) et spacieux 5-1/2, 2 étages, 1,600 p.c.a. (1,250\$), tous neufs, St-Faustin. Disponible mars. Inclus: alc. 3 électroménagers, cabanon, déneigé, espace vert, tranquille, près petit train du Nord. Infos: 514-966-3887.

À Brébeuf mini maison à louer sur domaine privé bord de l'eau. Toute équipée, stationnement, wifi, meublé, chauffé, éclairé. 1er novembre au 30 avril 2021. Idéal une personne. 500\$/mois. 819-681-0451, 514-944-2780

215 Logements/appartements chauffés / meubles à louer

LABELLE: 3-1/2 meublé, Studios, s.d.b. privée. 20 minutes Tremblant. Aussi entrepôts chauffés. 819-686-3260

245 Chambre à louer

PERSONNE retraitée ou semi-retraîtée, non-fumeuse, honnête, propre. Accès cuisine salon. Si possible permis de conduire. 819-425-3418

260 Chalets / maisons de campagne à louer

MAISONS 5 minutes du centre-ville Mont-Tremblant, 3 chambres, terrain privé, accès plage, chalet/slaazom.com #520, 1,180\$, #487, 1,300\$. 819-688-2809

270 Bureaux / locaux à louer

LOCAL commercial, Mont-Tremblant, Petit Hameau, centre-ville, rez-de-chaussée 425 p.c.a., sous-sol 325 p.c.a. Plusieurs possibilités. Belles vitrines. 1er décembre. 819-425-9245, 819-425-4808

310 Divers à vendre

MONT-TREMBLANT, Centre Professionnel, bureaux avec service de réception et possibilité de réception de courrier et accès à d'autres services. Idéalement localisé à l'entrée de St-Jovite. À partir de 600\$/mois, 819-425-2005

404 Services domestiques offerts

PLUSIEURS articles de marché aux puces à vendre. 819-321-2465

REMORQUE d'entreposage, 45', communiquer au 819-324-7071

JOFFRE mes services d'entretien ménage à domicile, 819-341-6246

410 Coiffure/beauté/esthétique

SALON d'esthétique 'La Nouvelle Adresse', Lac Supérieur. Promo: facial 40\$, Pédicure: 36\$. Linda 450-275-1177

415 Massothérapie / Soins thérapeutiques

À vous le calme et le bien-être. Massage détente, environnement champêtre. Mile. Jessy. 819-323-4379/ Bilingue

OFFRE-TOI un massage thérapeutique/relaxation. Lundi au vendredi, 9h à 18h. Ouvert jours fériés. 819-713-0484

424 Astrologie/occultisme

Ana Médium, spécialiste des questions amoureuses depuis 25 ans. Le secret des rencontres positives, la méthode pour récupérer son ex et des centaines de couples sauvés durablement, réponses précises et datées. Tél.: 514-613-0179

440 Déménagement / Transport / Entreposage

DÉMÉNAGEMENT: Éconoline avec remorque fermée, service professionnel, 20 ans d'expérience, 1 homme, 65\$/heure. 819-324-8200

452 Planchers / Pose et sablage

AAA Planchers SD 40 ans d'expérience, sablage sans poussière, produits écologiques. Teinture, pose, réparation. 514-951-7826 Serge. RBQ: #5737-7426-01

484 Services divers

SAAQ - SAAQ - SAAQ Victime d'un accident automobile? Vous avez des blessures? Contactez-nous. Consultation gratuite. M. Dion Avocats tél: 514-282-2022 www.sos-saaq.com

485 Agence de rencontre avec permis

CONTACTS directs et rencontres sur le service #1 au Québec! Conversations, rencontres inattendues, des aventures inoubliables vous attendent. Goûtez la différence! Appelez le 438-899-7001 pour les écouter, leur parler, ou depuis votre cellulaire faites le #can4676. Pour les voir et mieux les connaître: www.MediumQuebec.com

485 Agence de rencontre avec permis

Médium Québec réunit toujours pour vous depuis + de 13 ans les meilleurs voyant(e)s du Québec, reconnus pour leurs dons et la qualité de leurs prédictions...Écoutez-les au 1-800-332-1036 et choisissez votre conseillère) personnelle). Depuis votre cellulaire faites le #can4676. Pour les voir et mieux les connaître: www.MediumQuebec.com

555 Argent à prêter

FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE PRIVÉ ET AUTOMOBILES À VENDRE. Service rapide peu importe votre région. Aucun castré, usé, léger dépôt. Conditions de financement flexibles. Financement: Brisson 1-866-566-7081 www.automobile-brisson.com

585 Services financiers divers

SOLUTIONS à l'endettement. Restez à la maison! Tout se fait en ligne. Laissez nous vous aider. Trop de dettes? Un seul versement par mois. 7 sur 7, de 8h à 20h. MNP Ltée, Syndics autorisés en insolvabilité. 514-839-8004

605 Emplois divers

MOTEL Tremblant recherche femmes de chambre. 357 Route 117, St-Faustin. 819-688-2102

685 Chauffeurs / Transports

RECHERCHONS chauffeur/ livreur classes 3 et 5 avec expérience, connaissant Montréal et les Laurentides. 819-326-7447

930 Remarques

REMORQUE fermée 5'X10', aluminium, double essieu, tablettes intérieures Van Pro, support à échelle. Pour entrepreneur. Ste-Faustin. 514-993-0659

985 Autos à vendre

ATTENTION! ATTENTION! Besoin d'une auto. Problème de crédit? C'est fini! Aucune enquête de crédit. Financement sur place. Voiture, camion, van. Léger dépôt requis. Robert Cloutier Autos 450-446-5250 ou 514-830-0098 1-888-446-5250 www.robertcloutierautos.com

NOTRE TERRITOIRE
MUNICIPALITÉ

MRC DES LAURENTIDES

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le **Règlement numéro 361-2020 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides afin de créer une aire d'affectation rurale sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant**, adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 17 septembre 2020, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement susmentionné au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 26 octobre 2020.

Isabelle Daoust, CPA, CGA
Directrice générale adjointe et directrice des finances

NOTRE TERRITOIRE
MUNICIPALITÉ

MRC DES LAURENTIDES

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le **Règlement numéro 356-2020 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides afin d'agrandir le périmètre urbain du versant sud, pour y intégrer le « Village Pinoteau » sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant**, adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 20 août 2020, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement susmentionné au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 26 octobre 2020.

Isabelle Daoust, CPA, CGA
Directrice générale adjointe et directrice des finances

NOTRE TERRITOIRE
MUNICIPALITÉ

MRC DES LAURENTIDES

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le **Règlement numéro 355-2020 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides afin de modifier certaines dispositions relatives à la protection des cours d'eau**, adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 20 août 2020, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement susmentionné au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 26 octobre 2020.

Isabelle Daoust, CPA, CGA
Directrice générale adjointe et directrice des finances



AVIS PUBLICS

819-425-8658



AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE - DEUXIÈME EXERCICE FINANCIER

PRENEZ AVIS QUE le rôle d'évaluation foncière qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021, soit le deuxième exercice financier du rôle d'évaluation triennal 2020-2021-2022, a été déposé le 3 septembre 2020 à l'hôtel de ville, au bureau de la greffière.

Toute personne peut en prendre connaissance au Service du greffe de l'une des façons suivantes, soit en écrivant au greffe@villede-mont-tremblant.qc.ca ou en appelant au 819 425-8614, poste 2309. De plus, le rôle triennal d'évaluation foncière est disponible sur le site Internet de la Ville à villede-mont-tremblant.qc.ca.

Conformément à l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la même loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'hôtel de ville de Mont-Tremblant;
- être accompagnée d'un chèque ou mandat poste au nom de la MRC des Laurentides au montant déterminé par leur règlement 300-2015 et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- être déposée ou envoyée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Ville de Mont-Tremblant
1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant, Québec J8E 1V1

Donné à Mont-Tremblant, ce 4 novembre 2020.

Louise Boivin, avocate et OMA
Greffière adjointe

19-006653-1



ORDRE DES COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
DU QUÉBEC

AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE

Avis est par les présentes donné que **Jean Loisel**, ayant exercé la profession de comptable professionnel agréé à Mont-Tremblant, a été déclaré coupable le 4 mars 2020 par le conseil de discipline de l'Ordre des CPA du Québec des 19 chefs d'infraction déposés contre lui, soit :

- entre le ou vers le 26 août 2014 et le ou vers le 22 août 2018, d'avoir émis 11 rapports de mission d'examen portant sur les états financiers de quatre sociétés, alors qu'il ne détenait pas de permis de comptabilité publique, contrevenant ainsi aux dispositions de l'article 5 de la *Loi sur les comptables professionnels agréés* (RLRQ, c. C-48.1) (chefs 1 à 11);
- entre le ou vers le 9 décembre 2014 et le ou vers le 13 mars 2018, d'avoir fait des déclarations erronées ou fallacieuses dans ses déclarations annuelles obligatoires pour les périodes 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, en :
 - A) déclarant qu'il n'avait pas exercé la comptabilité publique entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2018, alors qu'il avait émis et signé sept rapports de mission d'examen portant sur les états financiers de quatre sociétés;
 - B) déclarant qu'il n'exerçait pas la comptabilité publique entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2019, alors qu'il avait émis et signé 10 rapports de mission d'examen sur les états financiers de quatre sociétés;
 contrevenant ainsi aux dispositions de l'article 61 du *Code de déontologie des comptables professionnels agréés* (RLRQ, c. C-48.1, r. 6) (chefs 12 à 15);
- entre le ou vers le 15 mars 2015 et le ou vers le 13 mars 2018, d'avoir fait des déclarations erronées ou fallacieuses dans les Formulaires de proposition et d'autoévaluation de la prime et dans ses Déclarations au régime collectif d'assurance responsabilité, en déclarant qu'il n'allait pas offrir à des tiers des services professionnels compris dans l'exercice de la profession de CPA, alors qu'il avait émis et signé huit rapports de mission d'examen portant sur les états financiers de trois sociétés, contrevenant ainsi aux dispositions de l'article 61 du *Code de déontologie des comptables professionnels agréés* (RLRQ, c. C-48.1, r. 6) (chefs 16 à 19).

Le 21 mai 2020, le conseil de discipline a imposé à Jean Loisel une radiation temporaire de 30 jours pour chacun des chefs 1 à 11 et une radiation temporaire de deux mois pour chacun des chefs 12 à 19 de la plainte. Les périodes de radiation temporaire doivent être purgées de façon concurrente entre elles sous les chefs 1 à 11. Les périodes de radiation temporaire imposées sous les chefs 12 à 19 doivent être purgées de façon concurrente entre elles, mais de façon consécutive à celles imposées sous les chefs 1 à 11. Ainsi, Jean Loisel est radié du tableau de l'Ordre des CPA pour une période de trois mois à compter du 1^{er} octobre 2020.

Cet avis est publié en vertu des articles 156 et 180 du *Code des professions*.

Véronique Smith
Secrétaire du conseil de discipline

19-006450-1



2^E AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF
PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ
SECRÉTAIRE-TRESORIER ADJOINT DE LA SUSSIDIÈRE
MUNICIPALITÉ:

ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

PRENEZ AVIS que la Municipalité de Brébeuf entend se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* afin de devenir propriétaire de la rue ci-après décrite.

Par le présent avis, j'atteste qu'une copie de la description technique de la voie de circulation mentionnée ci-dessous, préparée par Monsieur Gabriel Lapointe, arpenteur-géomètre, a été déposée au bureau de la Municipalité et que le conseil municipal a approuvé le 6 juillet 2020, par sa résolution numéro 200092, ces descriptions décrites d'après le cadastre en vigueur :

Nom	Lots Cadastre du Québec Circonscription foncière de La belle
Chemin du Premier-Plateau	3 648 161
Chemin du Premier-Plateau	3 821 089

Les personnes concernées par le présent avis sont invitées à prendre connaissance des dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, qui se lit intégralement comme suit :

« **72. Propriété.** Toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies les formalités prévues au présent alinéa, soit :

1^o la municipalité adopte une résolution identifiant la voie concernée, soit par sa désignation cadastrale lorsque son assiette correspond à celle d'un ou de plusieurs lots entiers du cadastre en vigueur, soit, dans le cas contraire par une description technique préparée par un arpenteur-géomètre;

2^o le cas échéant, une copie de la description technique, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;

3^o la municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :

- a) Le texte intégral du présent article;
- b) Une description sommaire de la voie concernée;
- c) Une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o ont été accomplies.

Deuxième publication. La deuxième publication doit être faite après le 60^e et au plus tard le 90^e jour qui suit la première.

Plan cadastral. Lorsqu'une immatriculation est requise par la loi, la municipalité soumet, au ministre responsable du cadastre, un plan cadastral montrant la voie devenue sa propriété par l'effet du présent article, ainsi que la partie résiduelle. Elle doit, en outre, notifier ce dépôt à toute personne qui a fait inscrire son adresse sur le registre foncier, mais le consentement des créanciers et du bénéficiaire d'une déclaration de résidence familiale n'est pas requis pour l'obtention de la nouvelle numérotation cadastrale.

Registre foncier. La municipalité publie au registre foncier une déclaration faisant référence au présent article, comportant la désignation cadastrale du terrain visé et indiquant que les formalités prévues aux trois premiers alinéas ont été accomplies.

Prescription. Tout droit relatif à la propriété du fonds de la voie visée auquel un tiers pourrait prétendre est prescrit si le recours approprié n'est pas exercé devant le tribunal compétent dans les trois ans qui suivent la dernière publication prévue au paragraphe 3^o du premier alinéa.

Exception. La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard d'une voie sur laquelle elle a prélevé une taxe au cours des années précédentes. [2005, c. 6, art. 72; 2006, c. 60 art. 61; 2011, c. 11, art. 91]

AVIS est également donné que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* ont été accomplies.

La Municipalité de Brébeuf n'a prélevé aucune taxe sur les lots précités au cours des 10 années précédentes.

Toute personne intéressée peut consulter la description technique au bureau de la soussignée située à l'adresse civique 217, Route 323, Brébeuf, pendant les heures normales de bureau.

Fait à la Municipalité de Brébeuf
Ce 27 octobre 2020

Pascal Caron
DG Secrétaire-trésorier adjoint

19-006450-1